



Commune
de **MARSONNAS**

Conseil municipal de Marsonnas

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsonnas, légalement convoqué le 17/09/2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy ANTOINET, maire.

Présents : ANTOINET Guy, BAR Yoann, CANIVET Cathy, CASANOVA Valérie, COLMARD Grégory, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, GADIOLLET Marilyne, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, RIPOUROUX Pascal, ROMIEU Thérèse, TOLFA Pascale, VERNOUX Florine.

Excusés : BEREZIAT Jean-Louis (décédé) - **Pouvoirs** : néant

Quorum : le quorum est atteint. - **Secrétaire de séance** : COLMARD Grégory

Délibérations :

Subvention exceptionnelle 2024 : comité des fêtes de Marsonnas

Subvention exceptionnelle 2024 : pétanque club de Marsonnas

Avenant 1 à la convention groupement de commande secteur Bresse Ouest

Isolation de la salle des fêtes et de la maternelle : choix du maître d'œuvre

Proposition d'honoraires MOE - Panneaux photovoltaïques

Ordre du jour :

Information sur décision budgétaire – Fongibilité des crédits

Points travaux : salle des fêtes et maternelle (architecte-diagnostics)

Point travaux : logements (fenêtres-volets)

Point travaux : terrain de foot

Point travaux : poche à incendie

Organisation du repas communal du 05/10/2024

Boulangerie : signature du bail

Plantation d'arbres fruitiers « des vergers dans vos communes »

Comptes-rendus des réunions extérieures : AG de la chasse, AG Cantine/Sou des écoles...

Prochaines dates de réunion du conseil municipal

Approbation du PV du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 25/07/24 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2024.23 : Subvention exceptionnelle 2024 : comité des fêtes de Marsonnas

Le Comité des Fêtes de Marsonnas informe la commune de son projet d'acquisition de deux nouveaux chapiteaux de 6m x 4m, pour un montant de 2 285€ TTC. Les chapiteaux actuels présentant des signes évidents de vétusté. Etant donné l'utilisation collective de ce matériel, et l'intérêt général d'un tel équipement sur la commune, l'association sollicite les élus municipaux pour obtenir une aide financière exceptionnelle pour financer ces deux achats. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association du Comité des Fêtes de Marsonnas.

2024.24 : Subvention exceptionnelle 2024 : pétanque club de Marsonnas

Le Pétanque Club de Marsonnas informe la commune de dysfonctionnements électriques dans le local buvette, avec des disjonctions. Le diagnostic sur l'installation a nécessité une intervention urgente d'un électricien. A ce titre, le club sollicite la commune de Marsonnas pour obtenir une aide financière exceptionnelle pour financer une partie des travaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 850€ au Pétanque Club de Marsonnas.

2024.25 : Avenant n°1 à la convention groupement de commande réfection et entretien de voirie secteur Bresse Ouest

En préambule, il est rappelé que, depuis 2019, ont été mis en place par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées des groupements de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale. Dans la même démarche, une nouvelle convention de groupement de commandes a été conclue en 2023, pour une durée illimitée. Concernant le secteur Bresse Ouest. Les communes d'Attignat, Curtafond, Saint-Didier-d'Aussiat et Saint-Sulpice ont émis le souhait de se retirer du groupement de commandes à compter du 1^{er} janvier 2025. Aussi, un avenant à la convention de groupement de

commandes doit être conclu afin de prendre en compte le retrait des communes d'Attignat, Curtafond, Saint-Didier-d'Aussiat et Saint-Sulpice du groupement de commandes. A compter du 1er janvier 2025, la liste des membres du groupement de commandes figurant à l'article 2 de la convention est donc modifiée comme suit : les communes de Béréziat, Bresse Vallons, Confrançon, de Foissiat, de Malafretaz, de Marsonnas, de Saint-Martin-le-Châtel, et la communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale - Secteur Bresse Ouest et autorise Monsieur le Maire, à signer ledit avenant, et tous documents afférents.

2024.26 : Isolation de la salle des fêtes et de la maternelle : choix du maître d'œuvre

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la maternelle et des travaux de rénovation estimés à environ 280 000€ HT, il est nécessaire de choisir un maître d'œuvre pour effectuer les missions de diagnostics, les études avant-projet, consulter les entreprises, analyser les offres et préparer les marchés de travaux, coordonner, piloter le chantier et gérer la réception des travaux. La société ART'BEL Architectes Associés, représentée par Nina Sommaggio, Architecte Associée & Bruno Pernici, Architecte DPLG Gérant, située 487 rue Léopold Le Hon à Bourg-en-Bresse propose un taux d'horaires de 10,8% du montant des travaux engagés, soit un montant d'honoraires estimés à 30 240€ HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement sur ce choix et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de cette mission

Proposition d'honoraires MOE - Panneaux photovoltaïques

Le conseil municipal reporte cette délibération à un conseil municipal ultérieur et se laisse le temps de consulter d'autres entreprises.

Questions diverses

Information sur décision budgétaire – Fongibilité des crédits

Vu la délibération n°2024-16 du conseil municipal en date du 26/03/24 approuvant le budget primitif 2024 ; considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de faire face à de nouvelles écritures comptables : demande de restitution de trop perçu au titre de la taxe d'aménagement. Le maire de Marsonnas a décidé (cf. décision du maire n°2024/04 du 25/07/2024), le transfert de 2 600€ du compte 2188/21 « Immobilisation corporelles » au compte 10226/10 « Dotations, fonds divers et réserves ».

Points travaux : salle des fêtes et maternelle (architecte-diagnostics)

Début septembre, Aindice 01 a effectué les prélèvements pour les diagnostics plomb et amiante. Les résultats ne sont pas encore connus. Le maire soulève les difficultés qui pourraient être rencontrées durant les travaux en site occupé, et plus particulièrement à l'école maternelle.

Point travaux : logements (fenêtres-volets)

L'entreprise Pauget de Boissey a pris les mesures pour le remplacement de 5 fenêtres et 4 volets dans les deux logements communaux au premier étage de la façade Ouest de la mairie. Remplacement du volet roulant à la garderie par l'entreprise RDO de Confrançon.

Point travaux : terrain de foot

Les travaux sont en cours. Le terrain a été désherbé, ratissé et ensemencé.

Point travaux : poche à incendie

Les travaux devaient commencer le 18 septembre à la Cloche, les travaux ont été repoussés à la fin des moissons, fin octobre.

Organisation du repas communal du 05/10/2024

53 repas réservés pour le repas communal, occasion de réunir l'ensemble des associations marsonnaises.

Boulangerie : signature du bail

Le 16 septembre 2024, cession du fond de la boulangerie « Au Cœur Délice » à la société « Ô Petit Plaisir » représentée par Tristan PROVENS et Chloé MEJEAN. Le conseil municipal leur souhaite la bienvenue à Marsonnas.

Plantation d'arbres fruitiers « des vergers dans vos communes »

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du territoire, Grand Bourg Agglomération propose en lien avec l'association Boc' à récup et le soutien financier de la fondation CARASSO – programme TETRAA le projet « des vergers dans vos communes ». L'objectif de ce projet est la plantation d'arbres fruitiers dans la commune. Marsonnas va s'engager et commander 4 arbres fruitiers : Néflier – Prunier – Poirier – Plaqueminiér.

Comptes-rendus des réunions extérieures :

AG de la chasse : une quinzaine de personnes présentes (sociétaires et parts de chasse à l'année). La société est saine, la sécurité est respectée. Le rapport financier laisse apparaître un léger déficit (180,06 euros) sans conséquence.

AG Cantine/Sou des écoles

L'équilibre financier de la cantine reste fragile et dépendant du nombre d'élèves inscrits chaque rentrée. Pour faire des économies, la comptabilité sera désormais gérée en interne, par un membre de l'association. Céline Blanc occupera la mission de présidente seule, départ d'Aurélien Rongier, actuellement co-président. Les élus de Marsonnas et de Béréziat tiennent à

remercier les bénévoles et les personnels de la cantine et à conserver cette association qui garantit une véritable qualité de repas servis chaque jour à nos élèves. La cantinière de l'association les Gout'tout cuisine environ 110 repas par jour, 4 jours par semaine, soit près de 15 000 repas par année scolaire. Le prix du repas est actuellement de 4,80€.

Les actions du Sou des Ecoles permettent le financement d'un voyage par an pour les jeunes élèves de Marsonnas et un voyage tous les 3 ans pour les plus grands scolarisés à Béréziat. La soirée Beaujolais a été annulée par manque de monde en 2023/2024. La foirfouille et le concours de pétanque ont dégagé des bénéfices. Nicolas Bugnot s'est réengagé pour l'année scolaire à la Présidence et cherche un successeur pour la rentrée prochaine.

Liste des installations privées de prélèvement, puits, forages et récupération d'eau de pluie.

Le SVRVJ souhaite recenser les installations qui ont un double réseau pour éviter les pollutions d'eau potable. La SOGEDO souhaiterait contrôler les installations intérieures de distribution d'eau potable.

Prochaines dates de réunion du conseil municipal

Prochaines dates du conseil municipal : **Jeudi 24 octobre à 19h30 – Mercredi 20 novembre à 19h30.**

Fin de la séance à 22h30

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Guy ANTOINET

Le secrétaire de séance,

Grégory COLMARD

